

## Arrêté n° 2024-236

### **fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Jazz » et Discipline « Percussions » Session 2024**

**Le Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 92-895 du 2 septembre 1992 modifié relatif aux modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2023-419 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 31 juillet 2023 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Jazz » et Discipline « Percussions » – session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-044 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 31 janvier 2024 portant désignation du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Jazz » – session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-045 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 31 janvier 2024 portant désignation du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Percussions » – session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-046 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 31 janvier 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Jazz » et Discipline « Percussions » – session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-162 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 12 mars 2024 modifiant l'arrêté n° 2024-046 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Jazz » et Discipline « Percussions » – session 2024,

Vu le procès-verbal de la délibération du jury en date du 18 avril 2024, arrêtant la liste des candidats déclarés admissibles à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Percussions » – session 2024,

Vu le procès-verbal de la délibération du jury en date du 19 avril 2024, arrêtant la liste des candidats déclarés admissibles à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Jazz » – session 2024,

**Arrête :**

**Article 1 :**

Les 40 candidats dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Jazz » et Discipline « Percussions » – session 2024 :

**(cf. annexe jointe qui comporte 2 pages : pages 3 à 4)**

**Article 3 :**

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr) ainsi que sur le site [www.cdg-aura.fr](http://www.cdg-aura.fr), transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **07 MAI 2024**

Le Président,

Tony BERNARD  
Maire de Châtelaudoux



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publication par voie électronique :

**13 MAI 2024**

**ANNEXE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES A L'EXAMEN PROFESSIONNEL  
 D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU CADRE D'EMPLOI DES PROFESSEURS  
 D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, SPECIALITE « MUSIQUE »,  
 DISCIPLINE « JAZZ (TOUS INSTRUMENTS) » et DISCIPLINE « PERCUSSIONS »**

**Candidats à l'examen professionnel Discipline JAZZ (TOUS INSTRUMENTS)**

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom
Monsieur	ARGENTIERI		Damien
Monsieur	BRESSAT		David
Monsieur	CAPARROS	CAPARROS	Joseph
Monsieur	CATEL		David
Monsieur	CHAMBRE		Yannick
Monsieur	CHARRIER	CHARRIER	Sylvain
Monsieur	CHAUVEAU		Sébastien
Monsieur	DEROUET	DEROUET	Briag
Monsieur	FENOLI	FENOLI	Luc
Monsieur	GRANSAC	GRANSAC	Arnaud
Madame	JOURAVSKY	ROSTOVANOVA	Gayane
Monsieur	LHULLIER	LHULLIER	Julien
Monsieur	LUPOVICI		Nicolas
Monsieur	MALLET	MALLET	Etienne
Monsieur	NAFFRICHOUX	NAFFRICHOUX	Aurelien
Monsieur	PAOLI		André
Monsieur	PERRIER		Pascal
Monsieur	RAVENEL		Jacques
Monsieur	TUREGANO	TUREGANO	Richard
Monsieur	VARAINE	VARAINE	Rémy
Monsieur	VELLE	VELLE	Benjamin
Monsieur	VINA	VINA	Luis-Miguel
Monsieur	VOLANTI		Frédéric

**Candidats à l'examen professionnel Discipline PERCUSSIONS**

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom
Madame	AGUER	AGUER	Chantal
Monsieur	AVITABILE	AVITABILE	Sébastien
Monsieur	BARACETTI		Lionel
Monsieur	BERTRAND	BERTRAND	Pascal
Monsieur	DELBARRE	DELBARRE	Jean Louis
Monsieur	DEMAIZIERE		Yoann
Monsieur	DEROO		Yannick
Monsieur	DUPONT		Franck
Madame	GROULD		Amélie
Monsieur	LAVOLLEE	LAVOLLEE	Benoît
Monsieur	LE BON		Jonathan
Monsieur	LEPRETRE		Raphael
Monsieur	LOUIS		Damien
Madame	MAURIN-DUVERNET	DUVERNET	Isabelle
Monsieur	RANSON	RANSON	Vianney
Monsieur	SCHOENHENTZ-KZINK	SCHOENHENTZ-KZINK	Frédéric
Monsieur	TAMBORINI	TAMBORINI	Jean-Marc